



**COMPTE RENDU  
DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2025 A BAYET**

**Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAUPT-NERIS LES BAINS - 1 DELEGUE PRESENT**

Présent titulaire : MONCOUYOUX Jean-François

**Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 8 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BREUIL Sylvain-MONIGOT Richard-PACAUD Jean-Luc-VERHAEGHE Pierrick /TOTAL = 4 délégués

Présents suppléants : BERTHOLET Françoise-CANTE Daniel-DECHET Gilles-PELTIER Christian /TOTAL = 4 délégués

Excusée : MELOUX GARAVAGLIA Pauline

**Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 3 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : LAJOIE Dominique-LASSALLE Alain-MATICHARD Bernard/TOTAL = 3 délégués

Pouvoir : DE CHABANNES Jacques à LASSALLE Alain

Excusé : DE CHABANNES Jacques

**Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 39 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : AMIGO Narcisse-BEYLOT René-BIDAUD André-BIDET Denise-BONNEFILLE Michel-CALLENS Dominique-CARTERON Christophe-CHARLAT Eric-CHASSIN Yves-CLUZEL Philippe-COSSART Philippe-DURANTEL Jean-FONCELLE Bernard-FRISOT Michel-GAUTHARD Elisabeth-GENEBRIER Yasmine-GENILLON Gilles-GRAVE Joël-MATHIEU PORTEJOIE Claire-MELIN Bernard-PLANE Noël-POIROT Fabrice-RAMBERT Jacques-RAY Claude-RAY François-ROBIN Lydie-ROUGE Louis-THUIZAT Jacques-VAYSSIE Frédérique-VOLAT Roger-ZAIDINERAITE Patrice/TOTAL = 31 délégués

Présents suppléants : BREGOUGNON Michel-CHAMALET Patrick-DELANGE Michel-HUGUET Serge-JACQUET Alain-LAMOUCHE Bruno-RUIZ Michèle-SANVOISIN Anais/TOTAL = 8 délégués

Pouvoirs : BOISSONNET Gérard à FONCELLE Bernard-FAURE André à PLANE Noël-REBOUL Daniel à MATHIEU PORTEJOIE Claire

Excusés : BIDET RABE Isabelle-BOISSONNET Gérard-DANEL Jean-DEUSY Pierre-FAURE André-MAGERAND Patrick-REBOUL Daniel

**Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 10 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BLANC Claude-BONNABAUD Olivier-CHABRY Jérôme-JUVIN Marc-LAFARGE Thierry-MAITRE Michel-PUJOS Henri-VASSAL Christian/TOTAL = 8 délégués

Présent suppléant : MACHURET Jean-Mikaël-POIGNE Hervé/ TOTAL = 2 délégués

Pouvoir : VERNUSSE Isabelle à BIDAUD André

Excusés : CHANUT Corinne-DERLOT Eliane-VERNISSE Alain- VERNUSSE Isabelle

### **Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 13 DELEGUES PRESENTS**

Présents titulaires : BERNARD Roseline-BLETTERY Jacques-DELABRE Serge-GUY Jean-Claude-JANOWIEZ Patrick-MERCIER Jean-Louis-NOCART Eddy-PODER Martine-SOARES Sophie/TOTAL = 9 délégués

Présents suppléants : CHAZETTE Michel-GIRODEAU Frédéric-PIERRE Jean-PRIEUR Thierry/TOTAL = 4 délégués

Excusés : DRIFFAUD Olivier- FARIGOULE Bruno

## **I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2024**

*Question présentée par André BIDAUD – Président*

Il est proposé au comité syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2024 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date du 07 janvier 2025.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu.

## **II- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

*Question présentée par André BIDAUD – Président*

Le Président remercie Frédéric DUPONT, adjoint au maire de la commune de St-Germain-des-Fossés, pour avoir assumé la tâche lors du dernier comité syndical. Serge DELABRE, adjoint au maire de la commune d'Hauterive est désigné secrétaire de séance.

**III - ADMINISTRATION GENERALE - Installation de nouveaux membres :**

Question présentée par André BIDAUD – Président

Par délibération en date du 21 octobre 2024 la communauté de communes Bocage Bourbonnais a modifié ses représentants :

Pour la commune de GIPCY :

David DELEGRANGE, délégué titulaire, est remplacé par Aude AUFAUVRE.

Le nouveau délégué est officiellement installé dans ses fonctions à compter de ce jour.

Le Comité Syndical est invité à en prendre acte.

**IV- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT**

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n° 7 du 22 septembre 2020.

**PERIODE DU 12 DECEMBRE 2024 AU 18 FEVRIER 2025**

Numéro	Date de décision	Objet
15D2024	26/11/2024	Avenant n°1 SMACL – Dommage Aux Biens - Mise à jour superficie patrimoine SICTOM
16D2024	23/12/2024	Emprunt Banque postale 1 500 000 € Budget Syndical
17D2024	23/12/2024	Emprunt Banque postale 100 000 € Budget Collecte Sélective
18D2024	26/12/2024	Signature du contrat de reprise filière VERRE 2024-2029 - OI-France
1D2025	09/01/2025	Avenant n°1 SUEZ - Lot n°3 Déchetterie - Collecte le Donjon – Arrêt traitement bois (REP)

2D2025	17/02/2025	Virement de crédits du chapitre 011 au 67 - budget syndical 2024 - pour la prise en charge d'écritures de cession
--------	------------	---

## **V - FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

*Question présentée par Jacques BLETTY – Vice-président*

L'article L-2312-1 du Code général des collectivités locales territoriales (C.G.C.T) impose aux communes de 3 500 habitants et plus et aux EPCI l'organisation d'un débat au sein du Comité syndical sur les orientations budgétaires générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et du document ci-joint.

Le Président tient à remercier les services techniques qui œuvrent quotidiennement afin d'optimiser les collectes et le traitement des déchets mais aussi les services administratifs pour l'élaboration du budget et le bon fonctionnement du Sictom.

## **VI - MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION (CDG) 03 POUR CONSULTER EN FAVEUR D'UNE MUTUELLE SANTE ET D'UNE PREVOYANCE (MAINTIEN DE SALAIRE)**

*Question présentée par Claire MATHIEU-PORTEJOIE – Vice-présidente*

Le Centre de gestion de L'ALLIER a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « santé » et sur le risque « prévoyance »

A l'issue de cette procédure de consultation, le Syndicat conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une(es) convention(s) avec le CDG de l'ALLIER.

Marc JUVIN, délégué de la commune de Montoldre, informe que la Comcom Entre Allier Besbre et Loire a lancé une consultation similaire pour ses salariés. Elle est ouverte aux habitants du territoire communautaire. Le Sictom aurait pu se rapprocher de cette démarche. Malheureusement, la direction ne disposait de cette information. Le choix de rejoindre la consultation du CDG03 est l'obtention éventuelle de meilleures prestations et prix du fait du nombre important de collectivités engagées dans ce marché. Celui-ci ne concernera que les salariés des collectivités participantes à cette consultation.

Il serait envisageable de prévoir que la comcom Entre Allier Besbre et Loire transmette au Sictom une information sur leur initiative. Le Sictom se chargerait de la transmettre aux salariés concernés.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve.

Pour information, la participation actuelle du Sictom a été augmentée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 10€ et porte cette participation mensuelle à 30€ net par agent qui présente une mutuelle labellisée.

## **VII - CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL AVEC LE CDG03**

*Question présentée par Claire MATHIEU-PORTEJOIE – Vice-présidente*

Le Sictom adhère au CGG03 pour la médecine du travail. La convention est renouvelée tacitement chaque année. La modification du mode de financement nécessite un accord de l'organe délibérant.

Pour rappel, les professionnels de santé concernés sont désignés par le Centre de Gestion au sein de l'équipe du personnel qu'il emploie.

Sont concernés tous les agents de la collectivité ou de l'établissement public, quel que soit leur statut :

- Les stagiaires, titulaires, à temps complet, temps partiel, temps non complet,
- Les agents contractuels de droit public,
- Les assistants maternels et familiaux,

- Les apprentis.

Le mode de financement à la prestation est révolu. Dorénavant un % de la masse salariale est requis pour financer le service. Le taux est fixé à 0,20% soit environ 6 000€ en 2025.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à signer la convention correspondante.

### **VIII - REGLEMENT DES DECHETTERIES**

*Question présentée par Sylvain PETITJEAN*

Plusieurs modifications sont proposées notamment :

- Le Sictom refuse les déchets des usagers pour lesquels il n'existe pas de filière gérée par l'établissement. Le Sictom s'autorise à refuser le vidage d'un usager récalcitrant au tri.
- Les conditions d'accès des professionnels sont précisées notamment sur les volumes et la fréquence. La redevance est maintenue pour ceux qui ne trieraient pas malgré la mise en place des nouvelles filières de tri. Les végétaux sont toujours facturés.
- L'obligation pour le gardien de la déchèterie de Gannat de tenir à jour un registre des tonnages entrants et un cahier de fonctionnement journalier en ce qui concerne les déchets inertes déposés au niveau de l'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes).
- L'attestation permettant de bénéficier de la gratuité des bennes à végétaux pour les remorques double essieux est nominative et réservée aux particuliers (reformulation).
- L'obligation pour l'usager de déposer ces déchets amiantés dans des big-bags dédiés (rappel).
- Enfin la possibilité de désactiver les badges des usagers inciviles.

Frédéric VAYSSIE, déléguée de la commune de Bègues s'interroge sur les déchets non acceptés en déchèterie. Sylvain PETITJEAN donne des exemples : les pneus agricoles, les bâches plastiques issus des activités agricoles ne sont pas acceptés en déchèterie et encore moins dans les ordures ménagères. Des filières dédiées existent via les producteurs ou leurs distributeurs. Certains produits dangereux et toxiques peuvent aussi être refusés par les agents d'accueil faute de filières gérées directement par le Sictom.

L'attestation permettant de bénéficier de la gratuité d'accès aux bennes à végétaux pour les remorques double essieu s'obtient directement en mairie pour les particuliers.

Alain JACQUET, délégué de la commune de Saulzet, souhaite avoir des nouvelles sur la demande récurrente d'étendre la durée de l'attestation de 3 mois à 6 mois. Sylvain PETITJEAN précise que normalement les dernières moutures ont bien pris en compte cette demande. A vérifier.

Dominique CALLENS, délégué de la commune de Chouvigny, demande au Sictom de mettre en place une procédure de mise en demeure préalablement à la désactivation du badge d'accès de l'utilisateur posant un problème. Dans les faits, le service déchèterie désactive très rarement et seulement en cas d'incidents répétés. La désactivation étant l'étape ultime quand l'échange avec l'utilisateur est rompu. Cependant certaines situations exigent une désactivation immédiate et ce afin d'assurer la sécurité des agents d'accueil. Effectivement, une procédure mérite d'être formalisée par le service concerné.

Roseline BERNARD, déléguée de la commune de Billy, évoque l'intérêt de préciser dans la convention que seule la déchèterie de Bayet réceptionne l'amiante.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le règlement et les précisions apportées.



## **IX- AUTORISATION POUR UN REMBOURSEMENT ANTICIPE TEMPORAIRE (RAT)**

*Question présentée par Jacques BLETTY – Vice-président*

Le RAT est une possibilité offerte par certains organismes bancaires pour rembourser le capital restant dû sur un exercice budgétaire.

En septembre dernier, le Sictom a procédé à un RAT pour un montant de 500 000€. Il a ainsi diminué ses charges financières d'un emprunt rattaché à l'usine. Par ce biais, les intérêts de l'année ont baissé de 3 425 euros.

Aujourd'hui, le Sictom a la possibilité de procéder à nouveau à un RAT sur l'exercice comptable en 2025 pour un montant de 680 000€ et ce dès à présent.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve et l'autorise à procéder à toutes les écritures nécessaires, à signer les décisions et avenants correspondants et à inscrire cette somme en dépenses et en recettes dans le BP 2025.

## **INFORMATION PRATIQUE**

Sophie CLUZEL, responsable de la collecte sélective a distribué aux élus présents les conventions de partenariat entre le Sictom et les associations en vue de leurs manifestations. Elle présente brièvement les nouvelles modalités pour la mise en place des conteneurs et l'obligation du tri (emballage et biodéchets). Le Sictom prend à sa charge l'installation des différents bacs, leur retrait et le traitement des déchets collectés. Des formations au tri sont dispensées aux intéressés et notamment aux bénévoles. Dorénavant, les bacs non triés seront facturés 50€ le mètre cube conformément au règlement.

Sylvain PETITJEAN précise l'importance de mettre en place le tri sélectif (verres emballages biodéchets) au niveau de toutes les salles polyvalentes. Le Sictom peut mettre à disposition les bacs correspondants (colonnes bacs et composteur) et accompagner les communes dans cette démarche.

Philippe COSSART et Gilles GENILLON respectivement délégués de la commune de St Didier la Forêt et Contigny, regrettent que la dotation en gobelets plastiques réutilisables offert par le Sictom aux associations ne puisse pas être renouvelée. Sur proposition du Président, les associations pourront obtenir une deuxième dotation à compter de la dixième année d'activité. Le comité syndical approuve.

\*\*\*\*\*

**Prochain comité syndical mardi 11 mars 18H30  
A Broût-Vernet (salle polyvalente)**